

Communiqué de presse

prism^lemploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

www.prismemploi.eu
@Prismemploi

18 octobre 2016

Rencontre avec le public du CDI intérimaire

Entré en vigueur le 6 mars 2014, le CDI intérimaire (CDII) s'impose progressivement sur le marché du travail comme une alternative. Au 30 septembre 2016, plus de 10 000 CDII ont été signés par les agences d'emploi et leurs salariés.

Outil de la mise en œuvre de la flexisécurité à la française, le CDII traduit l'engagement du secteur du travail temporaire pour dynamiser la mise à l'emploi. Après avoir été force de proposition innovante, avoir conduit la négociation, le secteur recueille les fruits et les enseignements de ce nouveau contrat.

La recherche de sécurité est le premier objectif des candidats qui présentent des profils plus jeunes que dans l'intérim classique.

Apanage des grands groupes du travail temporaire au démarrage, les signatures de CDII se diffusent aux PME qui y voient un outil pour fidéliser les intérimaires motivés et polyvalents, leur permettre de développer leur employabilité et sécuriser leur parcours.

LA BARRE DES 10 000 CDII FRANCHIE

L'évolution du nombre de signatures révèle une montée en puissance progressive du dispositif, accélérée à partir de septembre 2015 grâce à la suppression du délai de carence (loi Rebsamen).

Début septembre 2016, la barre des 10 000 contrats a été franchie et la profession dénombre, à date, plus de 11 000 CDI intérimaires signés dans les bassins d'emploi. Le rythme de développement actuel - environ 800 contrats par mois - devrait permettre d'atteindre l'objectif de 20 000 contrats avant la fin de l'année 2017.

LES JEUNES, PREMIER PUBLIC DU CDI INTERIMAIRE

Les premiers candidats au CDI intérimaire sont les jeunes, à la recherche de sécurité. D'après une enquête Prism'emploi de février 2016¹, un tiers des signataires ont moins de 25 ans, une part plus importante que dans l'intérim classique (ils y représentent environ 25 %).

LA DIFFUSION DANS LE TISSU LOCAL

La mise en œuvre du CDI intérimaire s'est prioritairement appuyée sur les grands groupes du travail temporaire, capables d'absorber plus rapidement les contraintes de mise en place d'un nouveau contrat. On constate aujourd'hui une diffusion progressive aux PME du secteur.

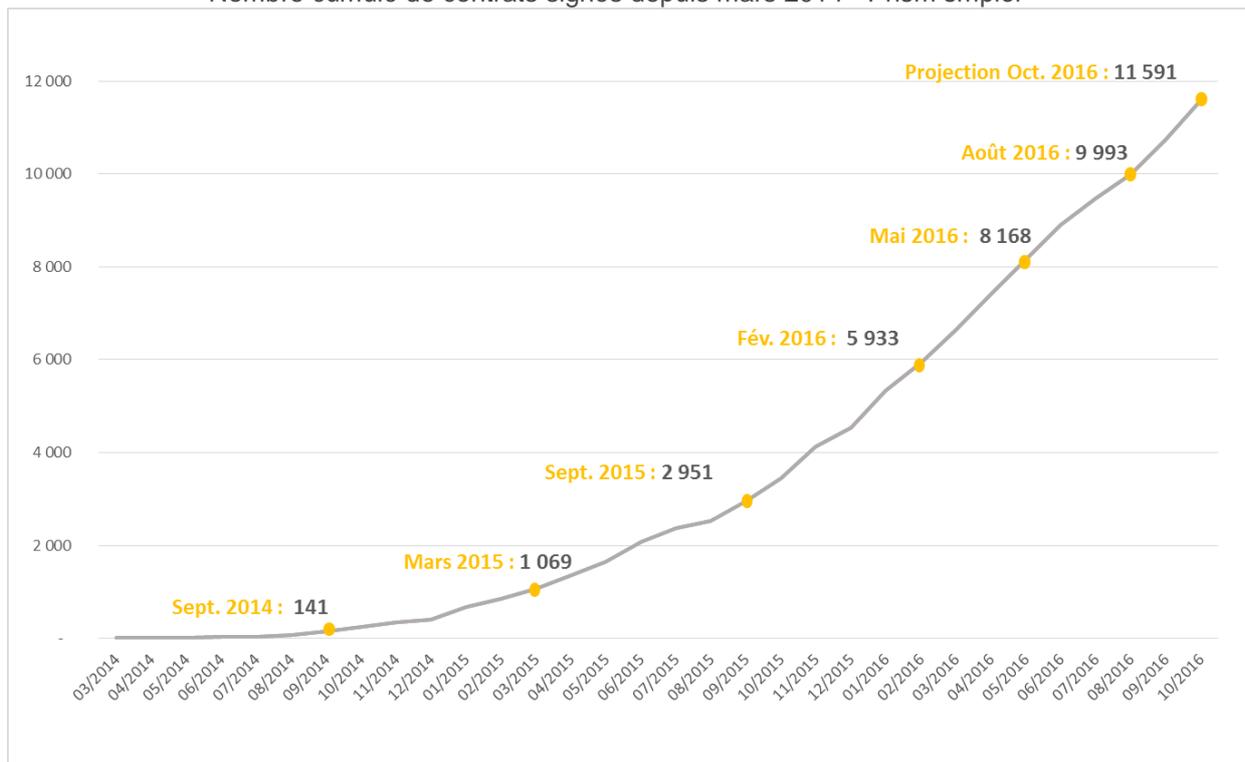
« Sur le terrain, le CDI intérimaire s'est pleinement intégré à l'éventail des contrats existant. Les signataires, notamment les jeunes, satisfont leur besoin de sécurisation et nos clients apprécient leur motivation et leur compétence. »

Pascal Wespiser, président de Gezim et président régional de Prism'emploi Grand Est

« Le CDI Intérimaire est porté par la profession depuis 2011 comme un outil concret de flexisécurité. Grâce à l'engagement des agences d'emploi, plus de 11 000 contrats ont été signés à ce jour, témoignant de l'implication du secteur pour proposer de nouvelles solutions de mise à l'emploi. »

François Roux, délégué général de Prism'emploi

Nombre cumulé de contrats signés depuis mars 2014 - Prism'emploi



¹ Prism'emploi / Institut Plus Consultants, « Caractéristiques des CDII en 2015 », février 2016



Contacts presse

Camille Ruols
Tél : 01 40 41 54 96
Cruols@golin.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 7 100 agences d'emploi et 20 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.